Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250409-DP25-075-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-075

SERVICE : Direction de l'Aménagement du Territoire

OBJET : Convention de mise à disposition – Union musicale de Montrevel-en-Bresse - Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13eme Vice-Présidente, Madame Sylviane CHENE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDÉRANT que le Centre culturel Louis Jannel, situé à Montrevel-en-Bresse, est actuellement en cours de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que durant ces travaux, l'Union musicale de Montrevel-en-Bresse a besoin d'un stockage temporaire pour son matériel.

DÉCIDE

DE CONCLURE une convention de mise à disposition avec l'Association Union musicale de Montrevel-en-Bresse (n°RNA W012000393), immatriculée sous le numéro SIREN 449 438 811, dont le siège social est situé Mairie 01340 Montrevel-en-Bresse, représentée par Monsieur Jean-Luc JACQUET en sa qualité de Président.

La convention de mise à disposition précise les points suivants :

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250409-DP25-075-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

- Les locaux mis à disposition à l'Association Union Musicale de Montrevel-en-Bresse, sont situés sur la commune de Montrevel-en-Bresse (01340), 20 rue des Poètes, et cadastrée section AD sous le numéro 289, dont la surface totale est de 1 575 m² ;
- La présente convention a débuté le 1er avril 2025 pour arriver à échéance le 31 mars 2026 et se poursuivra par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de 3 années ;
- La présente convention est consentie à titre gratuit.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 09 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,
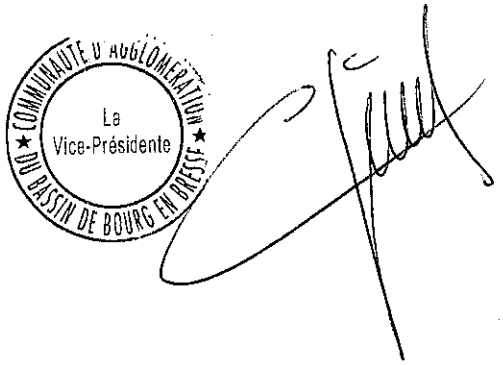
Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante